

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 6

Anhang: Vie pratique
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

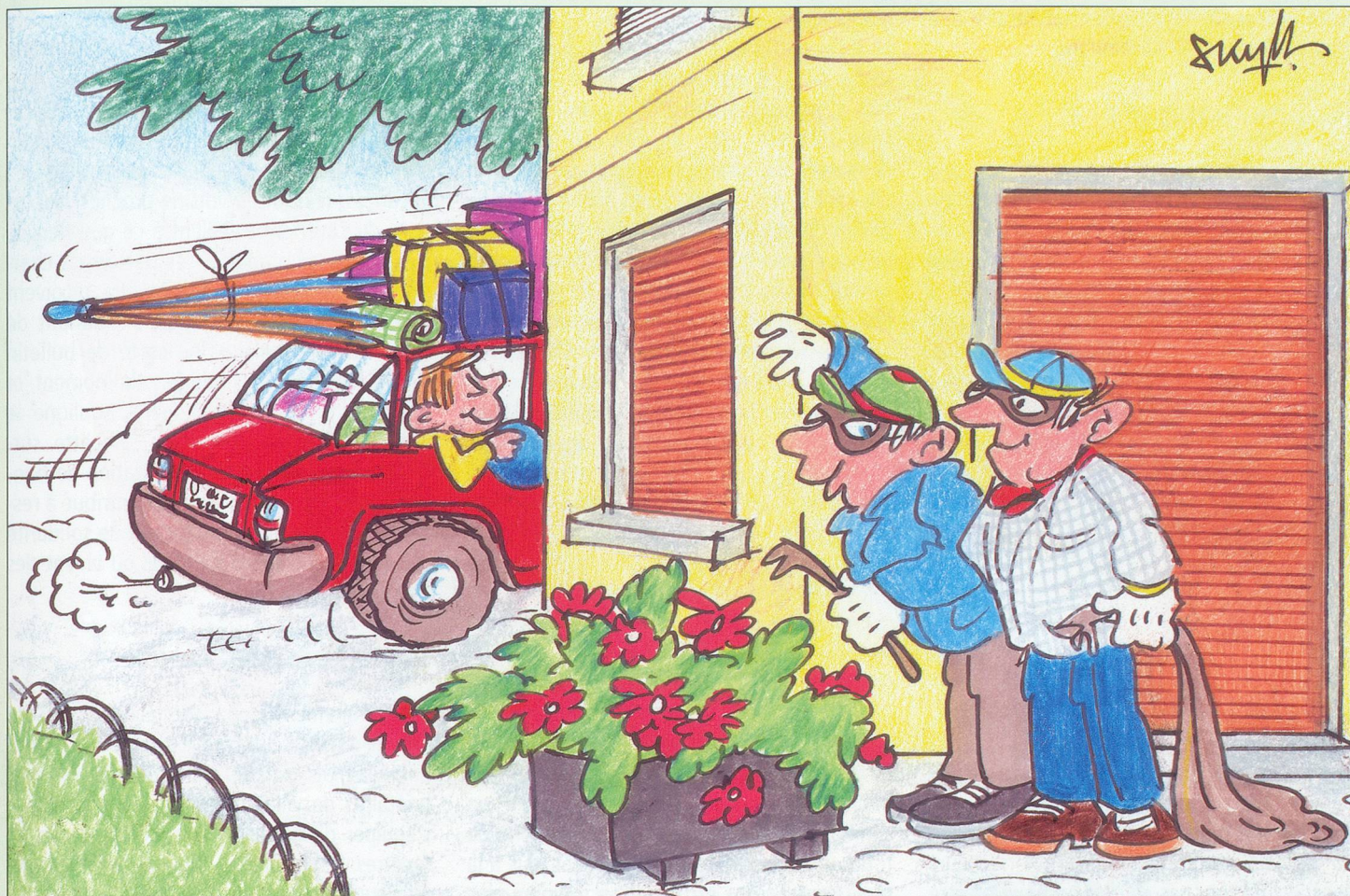
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Gare aux cambrioleurs!

■ Avant de partir en vacances, il y a quelques mesures à prendre pour se prémunir contre les voleurs, qu'on vive dans une villa ou dans un appartement.

Bonne nouvelle: les cambrioleurs prennent aussi leurs vacances en été! C'est donc une saison relativement creuse, où les délits ont tendance à diminuer. Si vous partez hors saison, par contre, les risques augmentent. «C'est traditionnellement de novembre à janvier que les cambriolages sont en recrudescence, explique Jean-Pierre Crettenand, chargé de la prévention de la criminalité à l'état-major de la Police cantonale vaudoise. L'explication est simple: en hiver, il

fait plus vite sombre et l'on voit facilement s'il y a quelqu'un à la maison, grâce aux lampes allumées ou non.»

Il convient de tordre le cou à une rumeur: les personnes âgées ne sont pas les cibles privilégiées des détrousseurs de maison. «Les

»»

Enquête

Ce mois... dans Vie pratique

27 Enquête

31 Sexologie

31 Droits

Donation, succession et impôts

33 Assurances

34 Pro Senectute

Le côtoiement des générations

36 Agenda

38 OCPA

39 Dans les cantons

seniors sont souvent chez eux et cela représente tout de même un obstacle, même si certains cambrioleurs audacieux n'hésitent pas à opérer en présence des habitants d'une maison», précise M. Crettenand.

Mesures simples

Lorsqu'on laisse son logement inoccupé pour un certain temps, il est important de veiller à éviter toutes traces trop visibles de son absence. Des détails élémentaires, mais auxquels il faut penser:

- Ne laissez pas votre boîte aux lettres regorger de courrier, demandez à un voisin de relever régulièrement votre courrier ou faites-le retenir par la poste.
- N'enregistrez pas de message particulier sur votre répondeur téléphonique du style: «Nous sommes sous les cocotiers jusqu'à la fin du mois.»
- Un autre conseil qui paraît primaire, mais qui, selon la police, demeure un grand classique: n'oubliez pas une clé sous le paillason ou sous un pot au coin du jardin, les voleurs cherchent d'abord une solution facile pour pénétrer chez vous. Alors ne leur faites pas de cadeau!

Il existe en outre plusieurs petits trucs qui peuvent simuler une présence dans une maison. Par exemple: des systèmes d'allumage de lampes programmés. Ces interrupteurs spéciaux ne sont pas coûteux et peuvent être changés de place à volonté. On peut également brancher une radio qui, sans déranger les voisins, sera audible depuis la porte d'entrée. Il est par contre plus risqué de laisser une télévision en marche, puisqu'il y a des dangers d'implosion.

Que recherchent les voleurs? «L'argent liquide, les bijoux et la monnaie plastique», rappelle le chargé de prévention. En bref, des biens aisément transportables et négociables. Les cartes de crédit et autres cartes bancaires ne sont intéressantes pour un malfaiteur que dans la mesure où il peut les utiliser sans difficulté. «On constate que beaucoup de personnes notent leur code sur la carte elle-même ou le conservent sur un bout de papier dans leur porte-monnaie. Une erreur à ne pas commettre!» Il est évidemment impératif de mémoriser ses numéros de codes, que l'on peut d'ailleurs modifier de manière à choisir une combinaison de chiffres plus aisée à retenir. Dans tous les cas, il est indispensable de relever les données de toutes ses cartes de crédit ou d'en conserver des photocopies pour les faire immédiatement bloquer en cas de vol. On peut aussi s'inscrire auprès d'un service de blocage de cartes. Les titulaires d'un livret ETI du TCS bénéficient gratuitement de cette prestation.

Les voleurs ne s'encombrent généralement plus guère de votre chaîne stéréo, de votre télévision ou du magnétoscope, parce que les prix de ces biens ont fortement baissé et qu'ils sont volumineux à transporter. Les histoires que l'on raconte volontiers sur des bandes de voleurs débarquant avec un camion déménageur et vidant le contenu de toute une maison ne correspondent plus à la réalité romande. L'organisation toujours plus compétitive de la surveillance mutuelle y est sans doute aussi pour quelque chose.

Dans le canton de Vaud, par exemple, cinquante-cinq communes participent au système de surveillance mutuelle. Cette organisation, en place dans toute la Suisse romande,

fonctionne à merveille dans les quartiers de villas ou les villages, mais est plus délicate à mettre en place en ville en raison des nombreux déménagements. «Il ne s'agit pas de jouer à la milice privée ou de faire de l'espionnage chez ses voisins», indique M. Crettenand. La surveillance mutuelle consiste plutôt en une entraide entre habitants d'un même quartier. Lorsque les uns partent en vacances, les autres voisins proches s'occupent du courrier et veillent à ce que rien de suspect ne se produise. Les personnes chargées de la surveillance mutuelle reçoivent chaque mois des informations émanant de la police cantonale. «Une sorte de bulletin météo expliquant les dangers du moment, et les moyens de s'en protéger», souligne le spécialiste de la prévention. Si cette surveillance a déjà permis l'arrestation de bandes de malfaiteurs, elle a surtout contribué à restaurer un climat de confiance et de solidarité dans certaines zones de villas où vivent des personnes seules.

Appartements visés

Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les maisons qui sont le plus souvent cambriolées mais bien les appartements. Les propriétaires de villas n'hésitent en effet pas à s'équiper d'alarmes et à renforcer portes et fenêtres. Les locataires, amenés à déménager plusieurs fois dans une vie, renoncent souvent à prendre à leur charge des travaux qui leur assureraient pourtant plus de sécurité. On peut d'ailleurs s'étonner qu'aucune législation n'oblige les propriétaires d'immeuble à des équipements de base comme, par exemple, des portes d'entrée solides. Les normes anti-



Des autoradios très convoités.

Voitures dévalisées

Les voitures sont fréquemment dépouillées de leurs autoradios (2500 par an dans le canton de Vaud en moyenne). Optez pour un modèle que l'on peut extraire et emporter chez soi, mais dans ce cas-là, n'oubliez pas de le prendre avec vous! D'autres modèles ne comportent qu'une petite partie que l'on peut enlever pour neutraliser l'appareil, ce qui est plus pratique. Rappelez-vous aussi qu'un banal autoradio de série est moins tentant qu'une installation hi-fi de luxe...

D'autre part, les vols commis dans les véhicules sont liés à l'incitation: un téléphone portable posé sur le siège, un sac à main en vue représentent une tentation. Et quand, de plus, le propriétaire de la voiture a omis de la fermer à clé... Les cambriolages dans les automobiles sont commis en séries par des bandes organisées. Maigre consolation: il y a dix fois plus de risques d'être délesté du contenu de sa voiture à l'étranger qu'en Suisse...



Jean-Pierre Crettenand, chargé de la prévention à la Police cantonale vaudoise.

feu sont respectées, alors que les plus simples mesures de sécurité sont rarement prises dans les immeubles locatifs. Or, il y a quatre fois plus de cambriolages que d'incendies...

Heureuse nouvelle: dans le canton de Vaud, les cambriolages sont en diminution ces dernières années (1523 appartements et 835 villas dévalisés annuellement, ce qui représente tout de même une baisse de 10% entre 1998 et 2001).

Les points faibles d'un appartement sont généralement des fenêtres ouvertes en été au rez-de-chaussée et des portes qui ne sont pas équipées de serrures adéquates. Avec un bon outillage, un cambrioleur ne met que trente secondes pour venir à bout d'une serrure simple.

Mauvais réflexe

Que faire si l'on entend un bruit suspect chez soi au milieu de la nuit? Les cambrioleurs ne sont en général pas dangereux et cherchent à fuir, s'ils se sentent découverts. Mieux vaut donc téléphoner discrètement à la police (117), si on veut avoir une chance de les arrêter. La panique provoque parfois des réactions malencontreuses. Jean-Pierre Cret-

tenand cite le cas d'une dame âgée, qui, réveillée une nuit en entendant des voleurs s'introduire dans la bijouterie d'en face, a ouvert sa fenêtre et a crié qu'elle allait appeler la police... ce qu'elle a fait, mais trop tard, puisque les malfrats avaient largement eu le temps de prendre la poudre d'escampette.

«La faculté d'interprétation des témoins est souvent défailante, constate M. Crettenand. Les gens ne sont pas suspicieux. Lorsqu'ils entendent un bruit de détonation, ils songent à une bouteille de champagne plutôt qu'à un coup de feu! De même qu'ils imaginent qu'il s'agit d'un dépanneur quand ils voient un inconnu sortir d'un appartement les bras chargés.»

Sans tomber dans une méfiance excessive, il est recommandé d'être attentif.

Bernadette Pidoux

»» **Renseignements:** si vous êtes victimes d'un délit, appelez rapidement le 117.

Vous pouvez obtenir des conseils auprès de votre police cantonale ou sur internet.

Vaud: www.police.vd.ch,

Genève: www.geneve.ch/police,

Jura: www.jura.ch/police,

ou www.prevention-criminalite.ch.

Sécurisez votre logement

Les cambrioleurs entrent de préférence par la porte! Le panneau de celle-ci doit être en bois massif ou en matériau solide d'au moins 40 mm d'épaisseur. Sur les parties vitrées, il est recommandé d'utiliser un verre de sécurité. Les verrouillages multiples sont efficaces pour autant que les pènes mesurent au moins 20 mm. Des rosaces de sécurité doivent être placées sur tous les cylindres qui dépassent de la porte pour empêcher l'arrachage. Une porte massive même équipée de bonnes serrures doit être fixée par des gâches solidement ancrées dans la maçonnerie, pour éviter qu'un coup de pied ou d'épaule ne l'ébranle. On peut installer des barres transversales avec un ancrage profond sur des portes anciennes, cela améliore beaucoup leur solidité. Si le cambrioleur est ralenti dans son entreprise, il a tendance à abandonner, pour aller voir ailleurs...

**CROISIÈRE DE 5 JOURS SUR LE RHIN
À BORD DU MS VICTOR HUGO, DU 3 AU 7 AOÛT 2003**

AU CŒUR DE LA HOLLANDE

Offre spéciale du 3 au 7 août 2003



D'Amsterdam à Rotterdam, en passant par Gouda, partez à la découverte de la Hollande authentique à bord d'un bateau fluvial de catégorie Prestige.

PROGRAMME

DIMANCHE 3 AOÛT

Vol de ligne au départ de Genève pour Amsterdam. Transfert en car au port. Embarquement et installation dans les cabines. Apéritif de bienvenue. Dîner. Visite facultative de la vieille ville d'Amsterdam. Escale de nuit.

LUNDI 4 AOÛT

Visite facultative de la ville d'Amsterdam avec les diamanteries, le cœur historique et le Quartier-Rouge. Déjeuner à bord. Départ pour une croisière au cœur de la Hollande vers Oude Wetering par les canaux. Dîner à bord et escale de nuit.

MARDI 5 AOÛT

Excursion facultative en car à La Haye. Visite de la tour panoramique, du parc miniature de Marudoram, du marché aux fromages d'Alkmaar et du Rijksmuseum. Déjeuner à bord. Excursion à Gouda, célèbre dans le monde entier pour son fromage



jaune et rond. Visite facultative de la ville. Dîner. Escale de nuit.

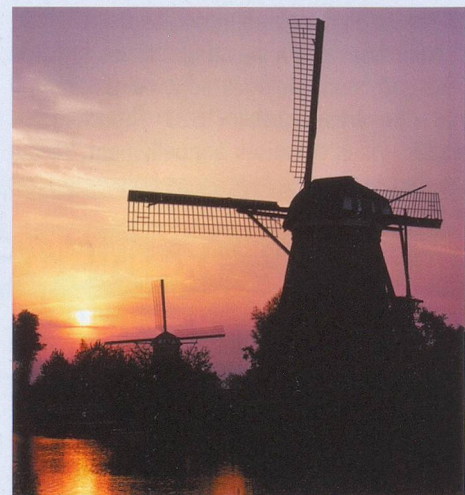
MERCREDI 6 AOÛT

Navigation en direction de Rotterdam. Déjeuner à bord. Excursion facultative en car du tour de ville. Continuation vers Delft, ville réputée pour ses faïences. Retour à bord. Dîner et soirée du commandant.

JEUDI 7 AOÛT

Départ du bateau vers Amsterdam par l'écluse de Tiel. Déjeuner à bord. Arrivée vers 14 h. Transfert en car à l'aéroport. Retour à Genève par vol de ligne. Fin de nos services.

Inclus dans le prix: vol de ligne Genève-Amsterdam et retour. Transfert en car. Croisière en pension complète, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour. Logement en cabine double (extérieure) climatisée avec douches et toilettes. Apéritif d'accueil. Animation à bord. Soirée du commandant. Assistance de notre hôtesse. Taxes portuaires. (Non compris: les assurances, les boissons, les excursions facultatives, les pourboires, les dépenses personnelles et les taxes d'aéroport).



BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris/Nous nous inscrivons

**pour la croisière Prestige de 5 jours sur le Rhin
à bord du MS Victor Hugo, du 3 au 7 août 2003**

cabine individuelle cabine double suppl. pont supérieur

Nom _____ NP/Localité _____

Prénom _____ Rue _____

Nom _____ Tél. _____

Prénom _____ Signature _____

Flotte Prestige

Prix par personne: ~~Fr. 1200.-~~

Tarif spécial Fr. 995.-

(Suppl. cabine indiv. Fr. 160.-)
(Suppl. pont sup. Fr. 70.-)

Bulletin à renvoyer, rempli et signé, à Carlson Wagonlit Travel,
gare CFF 1001 Lausanne. Tél. 021 320 72 35

■ **J'ai subi l'ablation d'un sein. Je suis totalement rétablie, mais je n'ai plus envie d'avoir de relations sexuelles. Mon corps me fait honte.** *Christiane*

Corps transformé

Avec cette ablation du sein, c'est la vie, malgré tout qui a repris le dessus... Pour surmonter cette honte qui vous gâche le plaisir (et par conséquent, le désir!), laissez-vous vivre, en tant que femme, avec ou sans ce sein. Avant même d'évoquer la sexualité, profitez de câlins non-érotiques (caresses, intimité physique) sans l'idée de passer à l'acte. Juste pour le plaisir de vous sentir bien dans votre corps et contre celui de votre partenaire! En bref, il s'agit de cultiver les plaisirs corporels tout simples; votre corps peut encore recevoir et donner du plaisir. Au cours de cette nou-

velle étape, à vous de choisir la voie de l'exploration afin de restaurer votre image et pouvoir aimer, chérir, nourrir à nouveau votre corps. Demandez-vous ceci: comment en prendre soin comme de tout bien précieux? En le nourrissant avec des crèmes, en le parant de beaux textiles, en le parfumant avec des senteurs nouvelles... L'expérimentation se fera peut-être également sur le plan de la sexualité et des câlins: pourquoi ne pas se donner le droit et le temps de goûter à des caresses nouvelles ou inhabituelles (laissez-vous masser le cou, le creux des reins, les oreilles, l'arrière des genoux...)? Pourquoi ne

pas continuer l'exploration avec les jeux de lumière (apprendre à tamiser pour plus d'érotisme), les parfums dans la chambre et les positions où l'on se sent le plus à l'aise?

Surtout, et plus que jamais, communiquez avec votre conjoint. La honte que vous ressentez en ce moment, dans votre corps qui est à réapprivoiser, ne doit pas mener à un évitement qui risque d'être mal interprété. Exprimez vos doutes, votre chagrin, votre meurtrissure et laissez-vous rassurer!

Laurence Dispaux,
psychologue et sexologue



C. Bozzoli

Pour vos questions:

Génération
Case postale 2633
1002 Lausanne
e-mail:
ldispaux@hotmail.com

Droits

Donation, succession et impôts

■ **Nous avons deux enfants et une maison acquise pendant notre mariage. Si nous donnons la maison, de notre vivant, les enfants devraient-ils payer les droits de succession à ce moment-là ou seulement lors du décès des parents?** *A. V., Prilly*

La réponse à votre question relève du droit fiscal, lequel diffère d'un canton à l'autre. Puisque vous êtes domicilié dans le canton de Vaud, c'est la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation et l'impôt sur les successions et les donations qui s'applique. Celle-ci prévoit le paiement d'un impôt sur les donations au moment même où

elles sont effectuées. Il y aura donc une imposition «immédiate» lorsque vous donnerez votre maison à vos enfants et celle-ci ne sera pas reportée à votre décès. Par contre, dans cette hypothèse, il n'y aura pas d'impôt sur les successions puisque, au moment du décès, l'immeuble appartiendra à vos enfants.

Vous me posez aussi la question de savoir quelle est la solution la plus favorable. Sur le plan vaudois, l'impôt sur la donation et l'impôt sur la succession varient tous deux en fonction du lien de parenté et du montant en cause. Mais, pour un même montant et un même lien de parenté, l'impôt sur les donations (de son vivant) est plus élevé que l'impôt sur les successions (après décès). Ainsi, pour des enfants, et par exemple pour une somme de Fr. 100 000.-, le taux cantonal (auquel il faut ajouter l'impôt communal dont le taux varie d'une commune à l'autre) est de 1,845% en cas de donation et 1,005% en cas de succession. A partir de Fr. 300 000.- les taux

sont identiques. En conséquence, si votre immeuble vaut plus de Fr. 300 000.- (en tenant compte du 80% de l'estimation fiscale), il n'y a aucun avantage ou inconvénient à choisir une solution plutôt qu'une autre.

Helvetio Gropetti,
conseiller juridique

Pour vos questions:

Génération
Rubrique droits
Case postale 2633
1002 Lausanne
Fax 021 321 14 20

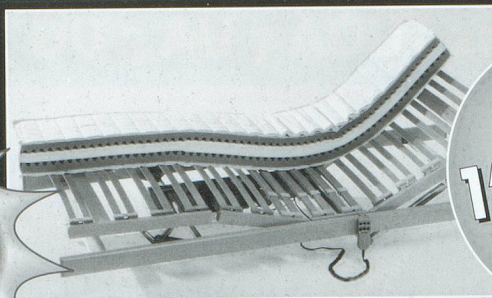
OFFRE SPÉCIALE

AUX LECTEURS DE GÉNÉRATIONS

Confort-Lit vous offre davantage!

- ✓ Livraison + débarras gratuits de votre ancienne literie
- ✓ Conseils et devis gratuits à domicile

Confort-Lit...
des super
prix



1'190.-
livré

CONFORT-LIT

Une entreprise
familiale
Un label
de confiance

LAUSANNE
Saint-Martin 34
021 323 30 44

YVERDON
Av. des Sports 2
024 426 14 04

SOMMIER ÉLECTRIQUE
de qualité suisse, 2 moteurs, dimensions à choix:
80, 90 ou 95 x 190 ou 200 cm.

Matelas, les plus grandes marques suisses
à des «super prix»



Problèmes d'érection? Voici la solution!

Celui qui doit faire face à des problèmes d'érection perd en qualité de vie et en confiance en soi... L'utilisation de l'aide à l'érection **Potenzia Vital® Easy Erect** est particulièrement efficace et sans danger. Développée en collaboration avec des urologues, la méthode du vide est une garantie que pratiquement 100% des hommes peuvent maîtriser leurs problèmes d'érection et retrouver une vie sexuelle satisfaisante. Enregistré par l'O.F.S.P.

Pris en charge par les caisses maladie.

Demandez-nous conseil:

Adrocos, C.P.117, 1000 Lausanne 22
Tél. 021/626 43 00 – Fax 021/626 44 35
ou à votre pharmacien conseil.

Sécurité & Confort

**Élévateur pour
baignoires**

Le plaisir du
bain sans aide
extérieure



- Montage facile pour chaque type de baignoires par support éprouvé
- Télécommande étanche
- Approprié en location



Baignoire avec porte latérale

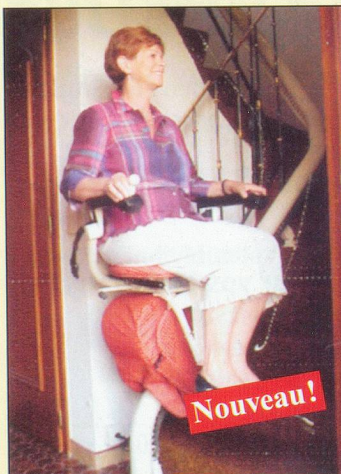
Très grand choix en baignoires avec porte. Plusieurs modèles possibles, également baignoire taille standard avec porte.

ROYAL
Seniorenprodukte AG

Badener Str. 585
CH-8048 Zürich

Demande gratuite de notre catalogue

08 00-55 66 44



Nouveau!

SRS SERVICES REHABILITATION SUISSE
SCHWEIZERISCHE REHABILITATIONSDIENSTLEISTUNGEN

Z.I. Le Trési 6C – CP 64 – CH-1028 Prévèrenge –
Tél. 021/801 46 61 – Fax 021/801 46 50

Sièges et plates-formes monte-escaliers

Equipements et accessoires pour la salle de bains et les toilettes.
Soulève-personnes et accessoires. Assistance à la marche.
Fauteuils roulants. Scooters électriques.

Location et vente de lits médicalisés.
Mobilier et installations pour soins à domicile
avec le meilleur rapport qualité/prix

*Pour recevoir une documentation gratuite,
veuillez nous retourner cette annonce*



Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
NPA _____ Localité _____

Qui est concerné par la LPP?

■ La décision du Conseil fédéral d'abaisser le taux d'intérêt minimal devant créditer les avoirs de vieillesse, la baisse des marchés financiers depuis 2000 ainsi que la «mauvaise santé» de certaines institutions de prévoyance ont de quoi inquiéter les futurs bénéficiaires de la LPP (2^e pilier).

Avant d'en venir à l'examen de ces questions d'actualité, il me paraît utile de décrire succinctement la conception suisse de la prévoyance vieillesse, invalidité et survivants et d'indiquer qui est concerné par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Les trois piliers

Depuis 1972, année de l'adoption par le peuple et les cantons de l'article de la Constitution y relatif, la prévoyance vieillesse, invalidité et survivants repose en Suisse sur le système des trois piliers.

Le 1^{er} pilier, régime de base, est formé de l'AVS, de l'AI et, pour certains, des prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC). Son but est de couvrir les besoins vitaux.

Le 2^e pilier, régime complémentaire professionnel, est celui de la LPP appliqué par les institutions de prévoyance et les assureurs-vie. Son but est de permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir «de façon appropriée» leur niveau de vie antérieur, compte tenu des prestations de l'AVS/AI.

Le 3^e pilier est celui de la prévoyance individuelle. Il est constitué pour l'essentiel par l'épargne et les assurances individuelles. La prévoyance individuelle est encouragée par des mesures fiscales et facilitant l'accès à la propriété.

Qui est concerné par la LPP? Les salariés auxquels un même employeur verse un salaire annuel supérieur à Fr. 25 320.– et les chômeurs dont l'indemnité de chômage est supérieure à Fr. 97,25 par jour sont soumis à l'assurance obligatoire pour les risques de décès et d'invalidité dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle ils ont eu 17 ans et, pour la vieillesse, dès le 1^{er} janvier qui suit celle au cours de laquelle ils ont eu 24 ans.

Pour les salariés, la cotisation est prélevée sur le salaire coordonné, à savoir la différence entre le salaire annuel soumis à l'AVS plafonné à Fr. 75 960.– et le montant de la déduction de coordination fixé à Fr. 25 320.–. Ce salaire coordonné correspond au minimum à Fr. 3165.– et au maximum à Fr. 50 640.– (75 960.– moins 25 320.–) par an.

Exemples:

– pour un salaire annuel de **Fr. 28 000.–**, le salaire coordonné soumis à cotisation qui serait, théoriquement, de Fr. 2680.– (28 000.– moins 25 320.–) est porté à Fr. 3165.– (minimum).

– pour un salaire annuel de **Fr. 70 000.–**, le salaire coordonné est de Fr. 44 680.– (70 000.– moins 25 320.–).

– pour un salaire annuel de **Fr. 100 000.–**, le salaire coordonné qui serait, théoriquement, de Fr. 74 680.– (100 000.– moins 25 320.–) est ramené à Fr. 50 640.– (75 960.– moins 25 320.–), le salaire maximum à prendre en compte étant fixé à Fr. 75 960.–.

Ces normes sont celles qui concernent la prévoyance professionnelle obligatoire. En matière de prévoyance subobligatoire, on peut appliquer d'autres normes.

Pour les chômeurs, la cotisation est prélevée à partir d'une indemnité journalière de l'assurance chômage de Fr. 97,25 et jusqu'à une indemnité plafonnée à Fr. 291,70, soit sur Fr. 194,45 au maximum, mais au minimum sur Fr. 12,15.

La LPP ne fixe pas le taux de la cotisation, mais elle prévoit que, durant la période d'activité d'un assuré, un capital est constitué par des versements annuels appelés «bonifications de vieillesse» dont le montant dépend du sexe et de l'âge de l'assuré selon le tableau suivant:

fonction de son âge et de son sexe la bonification de vieillesse correspondant aux taux précités. Ces bonifications de vieillesse, majorées d'un intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral en tenant compte des possibilités de placement (4% jusqu'au 31 décembre 2002) forment «l'avoir de vieillesse» de l'assuré. La rente de vieillesse sera calculée en pour cent (taux de conversion) de l'avoir de vieillesse acquis par l'assuré au moment où il atteint l'âge ouvrant le droit à la rente. Ce taux de conversion est fixé par le Conseil fédéral, qui se fonde sur des données techniques reconnues (actuellement 7,2%). Pour un assuré ayant un avoir de vieillesse de Fr. 500 000.–, la rente de vieillesse sera donc égale à 7,2%

Age de l'assuré	Age de l'assurée	Bonification de vieillesse en % du salaire coordonné
Hommes	Femmes	
25 – 34	25 – 31	7%
35 – 44	32 – 41	10%
45 – 54	42 – 51	15%
55 – 64	52 – 62	18%

Cela ne veut pas dire que, dans une caisse de retraite, on appliquera un taux de cotisation différent pour chaque assuré en fonction de son âge et de son sexe. On appliquera un taux de cotisation uniforme mais qui devra permettre de porter, chaque année, au compte de chaque assuré, en

de Fr. 500 000.–, soit Fr. 36 000.– par an.

Guy Métrailler

Le mois prochain:

La prévoyance professionnelle est-elle en danger?

Parents en humanité

Deux ouvrages, à paraître cet automne, mettent en évidence l'enrichissement que constitue, pour notre société et pour chacun de nous, le côtoiement des générations. Entretien avec l'auteur, Olivier Tamarcaz.

Chercheur et poète



Olivier Tamarcaz est responsable de la formation et coordinateur de l'action sociale de Pro Senectute Suisse pour la Romandie. Il a publié de nombreux travaux sur le thème des générations, ainsi qu'une quin-

zaine d'ouvrages poétiques. Dans ces deux tomes consacrés à l'inter-génération, il associe son lecteur à une réflexion personnelle, nourrie de références bibliographiques et d'expériences vécues.

– Pourquoi la notion de génération est-elle importante?

– La conscience de génération est fondamentale, constitutive de notre identité. Elle survient lorsque l'adolescent redéfinit sa relation aux adultes. De même que le contact avec autrui me révèle à moi-même, prendre conscience que j'appartiens à une génération implique la prise en compte des autres générations. C'est ce qui permet de se situer dans un temps social et historique. L'adolescence est un processus de séparation, d'émancipation par rapport aux parents; mais, en même temps, en dépassant l'égoïsme, on accède à la notion d'humanité commune.

– Peut-on considérer qu'il existe une identité générationnelle, du fait que les gens d'une même classe d'âge possèdent les mêmes repères chronologiques, partagent certaines valeurs communes, ont des goûts semblables?

– Sans doute, il existe bien certains repères identitaires; les gens d'une même classe d'âge ont vécu les mêmes événements, partagé des expériences. Mais cela ne signifie pas qu'ils soient porteurs d'un projet commun. Face à un phénomène déterminé, des représentants d'une même génération se positionnent différemment. Ceux qui avaient 20 ans en 1968 n'étaient pas tous des révolutionnaires prêts à monter aux barricades! En plus, les générations ne se placent pas bout à bout sur la chaîne du temps, elles s'emboîtent les unes aux autres et s'influencent mutuellement.

– Si les adolescents se définissent souvent en opposition à la génération qui les précède, il s'établit aussi, parfois, une certaine complicité entre eux et leurs grands-parents...

– En effet, l'expérience de vie confère une capacité particulière d'adaptation, de sou-

plasse, de réceptivité des personnes âgées à l'égard des plus jeunes. C'est pourquoi le cloisonnement, la ségrégation artificielle des générations, constitue un appauvrissement, alors que le côtoiement des âges accroît la diversité sociale et culturelle, enrichit notre perception du monde.

– Qu'est-ce qui caractérise la conception que l'on a des relations entre générations dans notre société?

– De nos jours, les relations entre générations sont trop souvent envisagées seulement à partir du modèle économique. C'est ainsi que, sous le louable prétexte de contribuer à forger «une image plus positive des personnes âgées», on en arrive à vouloir «rentabiliser» le temps de la retraite, à substituer à la solidarité sociale entre les générations un modèle utilitariste considérant le temps de la retraite comme un temps mort puisqu'il est hors du travail. Or, le travail n'est qu'une partie de notre vie! Ce qui nous enrichit est ailleurs.

– N'a-t-on pas calculé qu'en Suisse l'apport économique des aînés en prestations, services, soutiens de toutes sortes, y compris financiers, aux plus jeunes, s'élève à vingt milliards de francs par année?

– C'est vrai. Et il est peut-être bien de mettre en évidence que la solidarité entre les générations n'est pas à sens unique. Mais cette démarche me semble périlleuse; en se lançant dans ce type d'évaluation chiffrée de la solidarité, on met le doigt dans l'engrenage, on se laisse happer par cette logique économique réductrice. Finira-t-on par coter en Bourse les grands-mères qui s'occupent de leurs petits-enfants?

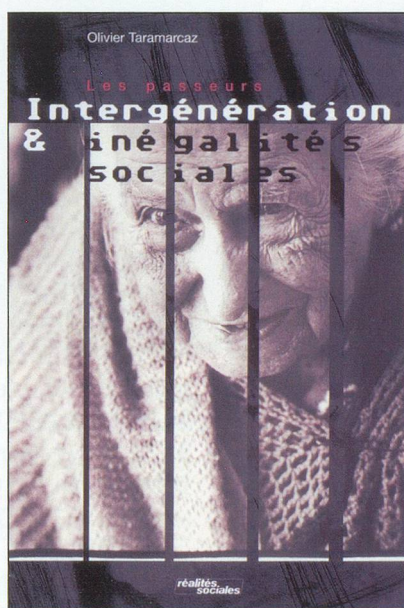
– Comment expliquer le «jeunisme», le culte de la jeunesse auquel s'adonnent les médias et la publicité? Participe-t-il aussi de cette logique économique?

– Bien sûr. La publicité utilise les images associées à la jeunesse pour promouvoir de nouveaux produits. De l'obsolescence des produits on infère celle des personnes. La nouveauté, donc la jeunesse, devient une qualité en soi. Les personnes âgées, associées au passé, apparaissent comme «dépassées». D'où le triomphe des stratégies anti-âge qui visent non seulement à retarder le vieillissement mais à rajeunir.

– Comment éviter que la défense légitime des droits et de la dignité des aînés ne dégénère en conflit de générations, en «lutte des classes d'âge»?

– Le réflexe identitaire qui consisterait à défendre exclusivement la masse respectable des individus porteurs d'un âge respectable comporterait en effet un risque. C'est ce qu'a bien compris le Conseil suisse des Aînés qui, comme Pro Senectute, veut promouvoir la solidarité et la coexistence harmonieuse des générations. Les conflits d'intérêts entre générations ont, en grande partie, été artificiellement créés autour de la problématique du financement des assurances sociales. Mais un autre danger nous menace, c'est ce cloisonnement des âges que j'ai déjà mentionné. Les possibilités de se côtoyer sont réduites par les structures sociales mêmes. Une enquête a révélé qu'en Allemagne seulement 5% des adolescents fréquentent des personnes âgées hors de leur proche parenté. C'est pourquoi il faut favoriser les projets intergénérationnels. Nous avons beaucoup à apprendre des sociétés dites primitives dans lesquelles les relations entre générations sont conçues sur la base de la réciprocité. Je voudrais évoquer ici une expérience personnelle, ma rencontre avec le poète Albert Mathier, que j'ai côtoyé durant les dix dernières années de sa vie. Mieux que quiconque, il m'a enseigné l'importance d'être à l'écoute de l'autre, donc de soi. J'avais 27 ans et lui 77 lorsque nous nous sommes connus. Nous avons, ensemble, découvert notre parenté en humanité.

Propos recueillis par
Jacques Repond



A paraître: *Intergénération et Inégalités sociales. Les Passeurs, et Intergénération et Culture. Le Silencieux Savoir*, Olivier Tamarcaz, Réalités sociales, 2003.

Adresses utiles

Pro Senectute **Bienne**
Quai du Bas 92, c.p. 372,
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute **Jura bernois**
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 481 21 20
Fax 032 481 15 10

Pro Senectute **Fribourg**
Rue Saint-Pierre 10, c.p. 566,
1701 Fribourg
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève**
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute **Jura**
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800,
2800 Delémont
e-mail: info@ju.pro-senectute.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute **Neuchâtel**
Secrétariat cantonal
et bureau régional La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 53,
2301 La Chaux-de-Fonds
e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch
Tél. 032 911 50 00
Fax 032 911 50 09

Bureau régional **Neuchâtel**
Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel
e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute **Vaud**
Maupas 51, c.p. 752
1000 Lausanne 9
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Informations romandes

VAUD

PRO SENECTUTE – Sorties – Petites Fugues – Bus du jass, destination surprise, lundi 30 juin. Tournois vaudois de jass des seniors: Moudon, 2 juin; Yverdon-les-Bains, 3 juin; Cossonay, 4 juin; Préverenges, 5 juin; Payerne, 6 juin; Echallens, 11 juin, Lausanne, 12 juin. Séjour de jass à Villars-sur-Ollon, du 16 au 20 juin. **Séjours**, Annecy, du 16 au 19 juin; Lac Majeur, du 30 juin au 6 juillet. Excursion en car par vallées et cols, avec l'Escale, 24 juin. Thé dansant, au Voile d'Or Café, à Lausanne-Vidy, mardi 24 juin de 14 h à 17 h 30 (Fr. 10.–). **Séjours de sports**: Adelboden, du 22 au 27 juin; Laveissière (Auvergne), du 14 au 21 juin. Séminaire de préparation à la retraite, 13, 26 et 27 juin (rens. Patrice Paoletti, tél. 021 711 05 24). Atelier équilibre: prévention des chutes (rens. Gladys Beney, tél. 021 646 17 21).

Centres de rencontre, à Lausanne: Centre Pierre-Mercier (021 323 04 23); Cotterd de Chauderon, (021 323 80 22); Centre de la Confrérie, ouvert un

dimanche par mois, (021 625 29 16); Centre Val Paisible, ouvert un dimanche par mois, (021 653 23 90); Cotterd de Bellevaux (079 767 53 90). **Bex**: Croch'-Cœur (024 463 31 97). **Yverdon**: Centre de rencontres Les Alizés (024 426 10 38). **Nyon**: Centre Saint-Martin (022 362 07 66).

Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, cp 752, 1000 Lausanne 9, tél. 021 646 17 21. Internet: vd.pro-senectute.ch.

L'ESCALE – Marches, pied du Jura, mardi 3 juin; les Follatères, mardi 10 juin; La Braye, mardi 17 juin; Le Niremout, mardi 24 juin. Excursions, Swiss vapeur parc au Bouveret, jeudi 5 juin; Champéry, jeudi 12 juin; Aeschiried, sur les hauteurs du lac de Thoune, mardi 24 juin. **Séjours**, quatre jours sur les bords du lac d'Annecy, du 16 au 19 juin.

L'Escale, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Formation de guides d'accueil de Lausanne, inscriptions jusqu'au 13 juin. Chemin de Compostelle,

une semaine de marche ou 15 jours de découvertes en autocar, renseignements auprès du secrétariat du MDA.

Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

RETRAITE – Séminaire de préparation à la retraite, tous les mardis du 20 mai au 24 juin, Montreux, Hôtel Bristol, av. de Chillon 63, à 20 h. Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite, tél. 021 924 23 65 ou 021 924 20 42.

AVIVO, section de Lausanne, Place Chauderon 3, 1003 Lausanne, tél. 021 312 06 54, e-mail: avivo@fressure.ch.

MAISON DE LA FEMME, Fondation Madeleine Moret, av. Eglantine, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22.

CAFÉ PSY – Thème: «Comment puis-je être heureux quand le monde va si mal?», lundi 2 juin, de 19 h 15 à 21 h. Brasserie Ripp's, place de la Riponne 10 à Lausanne. Rens. www.cafepsy.ch ou tél. 078 614 00 06.

GYM – Cours de gymnastique en plein air pour dames et messieurs dès 55 ans, organisés tout l'été par la Fédération vaudoise de gym aîné (FVGA), jeudis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7, 14, 21 août de 9 h 30 à Vidy-Lausanne. Rens. Irène Bühlmann, tél. 021 646 96 07.

GENÈVE

PRO SENECTUTE, rue de la Maladière 4, 1205 Genève, tél. 022 807 05 65, fax 022 807 05 80; e-mail: info@ge.pro-senectute.ch.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Minibus-évasion, Chanaz, mardi 3 juin; la cascade du Hérisson, mardi 12 juin; Gorges du Fier, vendredi 27 juin. Amis du rail, Champex, jeudi 19 juin. Evasion-montagne, jeudis 5 et 19 juin. Marchons ensemble, 3, 12, 18 et 25 juin.

MDA, 2, bd Carl-Vogt, case postale 14, 1205 Genève, tél. 022 329 83 84.

CARITAS – Excursions, Le Salève, mardi 3 juin; Plateau des Glières, mardi 10 juin; Savièse, jeudi 19 juin; Cluny, jeudi 26 juin. **Club des randonneurs**, Saint-Julien-Cartigny, 4 juin; Parmelan, 18 juin. Rencontres du dimanche, à l'Oasis, rue de Carouge 51-53, de 11 h 30 à 16 h, repas à 12 h 15.

CARITAS, rue de Carouge 53, 1205 Genève, tél. 022 708 04 44 (après-midi).

AVIVO, 25, rue du Vieux-Billard (1^{er} étage), 1205 Genève, tél. 022 329 14 28.

CINÉMA - *Le Papillon*, de Philippe Muyl, lundi 2 juin. *Se Souvenir des Belles Choses*, de Zabou Breitman, lundi 16 juin. Auditorium Arditi-Wilsdorf, 14 h 30.

APAF – Permanence de l'Association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées et de leurs familles (APAF) ouverte les mardis et jeudis de 14 h 30 à 16 h 30, rue du Vieux-Collège 3; tél. 022 310 82 82.

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE – Randonnées de marche Neuchâtel, en bateau, mardi 3 juin; au Maillard, mardi 17 juin; torrée, 1^{er} juillet, (bulletin d'inscriptions nécessai-

Recherche de bénévoles

Trois associations de la région lausannoise, Arc-en-Ciel, Le Soleil Levant et SID'Action, actives dans le domaine du sida, recrutent des bénévoles prêts à soutenir leurs actions. Une soirée d'information est prévue afin d'orienter les futurs volontaires sur les domaines d'activités des trois partenaires. «Nous cherchons des personnes qui auraient envie de donner autant que de

recevoir en retour, qui désireraient s'enrichir en faisant de nouvelles expériences, qui voudraient développer et mobiliser leurs ressources personnelles», expliquent ces associations.

Renseignements: Arc-en-Ciel, tél. 021 634 77 00; Fondation du Soleil Levant, tél. 021 721 41 61 ou 021 634 07 26; SID'Action, tél. 021 341 93 33.

res). Randonnée des Montagnes (haut du canton), La Combe du Tabeillon, 12 juin. Observation nature, au Chasseron, 11 juin. Séjours de marche à Davos, du 22 au 28 juin, et Montana, du 25 au 30 août (inscriptions nécessaires). Cours de danses traditionnelles au Locle, La Chaux-de-Fonds et Colombier.

Aînés + Sport, av. Léopold-Robert 51, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 911 50 07, le matin.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Durant l'été, le MDA propose des animations dans les homes pour personnes âgées. Rens. secrétariat du MDA, tél. 032 721 44 44.

MDA, section neuchâteloise, rue de l'Hôpital 19, case postale 830, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44, fax 032 725 04 80.

AVIVO – Permanence hebdomadaire, mardi de 9 h à 11 h, 2, rue du Seyon (immeuble Payot), Neuchâtel, tél. + fax 032 725 78 60. E-mail: avivone@swis-online.ch. Site: avivo-neju.ch.

LECTURE – L'association neuchâteloise Lecture et Compagnie a pour but d'offrir des lectures à la demande de personnes seules, handicapées, âgées, etc. Exposition de photographies «A l'écoute d'un regard, au fil de la vie», à voir jusqu'au 5 juin, à l'école d'Etudes sociales et pédagogique de Lausanne. Rens. 032 731 70 41 ou 751 57 57.

VALAIS

PRO SENECTUTE, Sion et environs – Activités diverses selon programme.

Pro Senectute, rue des Tonneillers 7, 1950 Sion, tél. 027 322 07 41.

PRO SENECTUTE, Martigny, Entremont, Monthey – Thés dansants, salle communale de Martigny dès 13 h 30, lundis 9 et 23 juin. Sortie au lac de Brienz, jeudi 12 juin.

Pro Senectute, ch. d'Octodure 10b, 1920 Martigny, tél. 027 721 26 42, fax: 027 721 26 41.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Secrétariat MDA, tél. 027 203 27 89.

LANDSGEMEINDE DES AÎNÉS VALAISANS – Grand rassemblement à Saint-Germain-Savièse, vendredi 6 juin, de 9 h 30 à 16 h 30. Rens. Fédération valaisanne des retraités, tél. 027 722 10 79 ou 027 395 20 57.

FRIBOURG

PRO SENECTUTE, rue Saint-Pierre 10, 1700 Fribourg, tél. 026 347 12 47, internet: www.fr.pro-senectute.ch.

MOUVEMENT DES AÎNÉS, section fribourgeoise, case postale 60, 1709 Fribourg, tél. 026 424 45 02.



En pays de Fribourg, le sentier des fromageries conduit de la Maison du Gruyère à Pringy (769 m) à Moléson-Village (1111 m), avec une halte dans une fromagerie d'alpage. Randonnée pédestre organisée le 7 juin par Pays de Fribourg Information, tél. 026 915 92 92.

BIENNE

PRO SENECTUTE – Randonnée d'altitude à Engelberg, mercredi 11 juin (4 heures).

Pro Senectute, Biel-Bienne, quai du Bas 92, case postale, 2501 Bienne, tél. 032 328 31 11, fax 032 328 31 00. E-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch. Internet: www.pro-senectute.ch.

JURA BERNOIS

PRO SENECTUTE – Jura bernois, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032 481 21 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS, Bienne et Jura bernois – Midirencontre, club de la découverte, stamm du MDA, boccia, tai-chi, chant, marches en montagne. Renseignements et inscriptions: Jean-Philippe Kessi, président, tél. 032 493 23 27.

JURA

PRO SENECTUTE – Randonnées et nordic walking, La Combe Tabeillon, mardi 3 juin; Roche d'Or, mardi 10 juin; le plus haut point du Jura (1184 m), mardi 17 juin. Sorties à vélo, mercredis 4, 18 juin et 3 juillet. Séjour marche et vélo à Thusis, dans les Grisons du 23 au 28 juin.

Voyages MDA

Randonnées cyclistes dans le Lubéron (Cavaillon)

Prestations: voyage en car confortable (avec remorque pour vélos), bon hôtel** à Cavaillon, petits-déjeuners et 9 repas, randonnées cyclistes agréables, excursion et visite guidée d'Avignon.

Prix: Fr. 1595.– (MDA: Fr. 1495.–)
Dates: du 18 au 25 sept. 2003.

Spécial «retraités actifs» Andros & Tinos (Grèce), randonnées et baignade

Prestations: vols de ligne Genève-Athènes et ret., taxes d'aéroport, transports locaux et transport des bagages, hôtels ou pensions simples, petits-déjeuners et pique-niques, env. 3 à 5 heures de marche par jour avec guide (groupe: 10 à 15 pers.).

Prix: Fr. 2040.– (MDA: Fr. 1940.–)
Dates: du 20 au 27 sept. 2003.

Paysages du Portugal Lisbonne, Evora, Alentejo

Prestations: vols de ligne Genève-Lisbonne et ret., taxes d'aéroport, transferts, bons hôtels****, demi-pension, visites et excursions selon programme en car privé et guide local parlant français

Prix: Fr. 2295.– (MDA: Fr. 2195.–)
Dates: du 20 au 27 sept. 2003.

Corse l'île de beauté

Prestations: vol spécial direct Genève-Calvi et ret., taxes d'aéroport, transferts, hôtels*** (3 nuits Ajaccio et 4 nuits Calvi), demi-pension, visites et excursions selon programme en car privé avec chauffeur-guide.

Prix: Fr. 1895.– (MDA: Fr. 1795.–)
Dates: du 4 au 11 octobre 2003.

MDA VOYAGES VACANCES, place de la Riponne 5, case postale 373, 1000 Lausanne 17, tél. 021 321 77 60.

■ Dans le calcul des prestations complémentaires, tous les biens, quelle que soit leur valeur, sont déterminants, qu'il s'agisse de fortune mobilière (argent liquide, avoirs en banque, y compris capital LPP, compte postal, titres, valeur de rachat de l'assurance vie, succession non partagée, etc.) ou de fortune immobilière (immeubles, terrains, part en copropriété, en Suisse ou à l'étranger, etc.).

Biens immobiliers et prestations complémentaires

La fortune immobilière est prise en compte différemment selon qu'on habite ou non le logement. Si s'agit d'un bien immobilier habité par le bénéficiaire des prestations ou par son conjoint, l'OCPA considère comme fortune la valeur fiscale cantonale du bien, avant les abattements fiscaux. Par ailleurs, une valeur locative est prise en compte, au titre de revenu de la fortune immobilière, selon les principes prévus par la législation sur l'impôt cantonal direct.

De la valeur fiscale brute, il est possible de déduire les dettes hypothécaires ainsi qu'une franchise de Fr. 75 000.-. De même, un forfait pour les frais d'entretien du logement peut être déduit.

S'il s'agit d'un bien immobilier qui n'est pas habité par le bénéficiaire des prestations ou par son conjoint, l'OCPA prend en compte sa valeur vénale, soit le prix du marché. Dans ce cas, il est nécessaire de faire estimer son bien par un professionnel (un architecte par exemple), si une demande de prestations est déposée.

La valeur locative est également prise en compte au titre de revenu et, si le bien immobilier

est loué, les loyers nets encaissés sont comptés.

Les dettes hypothécaires peuvent être déduites, mais le forfait de Fr. 75 000.- mentionné ci-dessus n'est pas déductible.

Si vous n'avez que la jouissance d'un bien immobilier (usufruit), l'OCPA prend en compte dans le calcul des prestations la valeur de cet usufruit, sous forme de revenu. Ce revenu correspond à la valeur locative du bien, en principe déterminée par l'administration fiscale.

Si vous avez donné votre bien immobilier tout en ayant gardé la jouissance de ce bien, la prise en compte de l'usufruit est différente. Nous vous invitons à vous renseigner.

Fortune mobilière

La fortune immobilière est ajoutée à la fortune mobilière. La part de fortune qui dépasse Fr. 25 000.- (pour une personne seule) et Fr. 40 000.- (pour un couple) est prise en compte partiellement (1/10^e dans le calcul des prestations complémentaires fédérales et 1/5^e dans le calcul des prestations complémentaires cantonales pour les rentiers AVS) et est ajoutée aux revenus. L'intégralité du produit de la for-

tune est prise en compte dans les revenus.

A retenir

- La fortune n'empêche pas de pouvoir bénéficier des prestations de l'OCPA.
- Elle doit être utilisée progressivement pour compléter les revenus.
- Lorsque la fortune diminue, les prestations complémentaires augmentent.
- Quand la fortune diminue au point d'atteindre le seuil de Fr. 25 000.- pour une personne seule ou Fr. 40 000.- pour un couple, elle n'est plus prise en compte dans le calcul des revenus. En revanche, le produit de la fortune continue à faire partie des ressources.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur la prise en compte de la fortune ou la donation d'un bien, l'OCPA tient à votre disposition une notice intitulée «Tout ce qu'il faut savoir sur la fortune lors d'une demande de prestations complémentaires». Vous trouverez également tous ces renseignements sur le site internet: www.geneve.ch/social/ocpa.

Et, si vous aimez les chiffres, les documents «Si j'entre en

EMS, ai-je droit à des prestations complémentaires?» et «Je vis à domicile, ai-je droit à des prestations complémentaires?» vous permettent, avant de déposer une demande de prestations à l'OCPA, de déterminer la part de fortune à utiliser et de faire un calcul approximatif du montant des prestations qui pourrait vous être octroyé. Ces documents sont à votre disposition à l'OCPA ou sur internet.

»» Pour tout renseignement: OCPA, secteur juridique et d'information, tél. 022 849 77 41.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Genève

Santé genevoise en 300 pages



■ **Spécialiste de l'information et de la prévention en matière de santé, la société Gontard & Cie vient de publier un guide sur tout ce qui a trait au domaine des soins dans le canton de Genève. Un ouvrage à garder à portée de main.**

« Vous avez sans doute remarqué l'augmentation incessante de vos primes d'assurance maladie, mais encore l'évolution du prix des médicaments, relève Patrick Gontard, initiateur du projet. Vous vous

demandez à quoi sert votre assurance complémentaire et s'il faut vraiment la garder... Pour répondre à toutes vos questions, et surtout pour vous montrer ce à quoi vous avez droit, ou accès, nous nous sommes efforcés de

concentrer, pour la première fois en Suisse, un aperçu, le plus vaste possible, de tous les services de santé disponibles près de chez vous, que ce soit dans un but préventif ou curatif.»

Salué par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, responsable du Département de l'action sociale et de la santé, *Le Guide blanc – Ma Santé à Genève* recense dans le détail tous les hôpitaux genevois, les HUG (Hôpitaux universitaires de Genève), les cliniques publiques et privées du canton, les permanences, les centres médicaux, ainsi que tous les services sociaux.

Droit à l'information

« Un des droits les plus fondamentaux du patient est celui d'être informé sur son cas, son traitement et ses évolutions possibles, ajoute Patrick Gontard. Ce guide pousse ce concept un pas plus loin: vous informer sur l'offre, cela dans une démarche de transparence.» En effet, ce guide de plus de 300 pages propose un panorama impressionnant de l'offre médicale, avec le souci de

s'adresser à tous, grand public et acteurs de la santé.

A titre d'exemple, le chapitre intitulé « Famille » consacre plusieurs pages aux seniors, en répertoriant toutes les adresses utiles, ainsi qu'une liste exhaustive de tous les établissements médico-sociaux avec leurs particularités concernant le type de logement et les prestations disponibles. Le chapitre consacré aux maladies et handicaps fournit un résumé utile des différentes maladies cardio-vasculaires, métaboliques, pulmonaires, rhumatismales, neurologiques ou psychiques. Plusieurs pages sont également consacrées aux médecines naturelles, avec un petit guide de l'utilisateur qui oriente sur l'une ou l'autre des thérapies.

Il vaut la peine de conserver ce guide à portée de main. Les informations qu'il contient peuvent être utiles à tout moment, en particulier le chapitre des urgences qui peut aider, en cas d'accident ou de malaise, à réagir vite et bien en évitant la panique.

Catherine Prélaz

Le «Guide blanc» en bref

Bien conçu, *Le Guide blanc – Ma santé à Genève* comprend neuf chapitres: urgences; assurances et droits du patient; famille; maladies et handicaps; médecine tropicale et du voyage; médecines naturelles; bien-être et santé; hôpitaux, cliniques et permanences; médecins et

partenaires médicaux. Un sommaire détaille le contenu de chacun des chapitres, facilitant ainsi une recherche précise.

Ce guide est disponible dans les grandes librairies ainsi que dans les pharmacies du canton de Genève, au prix de 23 francs.

Mousse synthétique Coupe sur mesure

Mal assis, mal couché, mal luné?



Fabrication et réfection

Coussins de fauteuil et canapé
Placets de chaises
Matelas adaptés de tous types
Sur matelas moelleux
Matelas pour lits d'enfant

SEYDOUX MOUSSE 022 734 28 43

rue des Gares 12 - 1201 Genève - www.mousse.ch

Remise de 10% sur présentation de l'annonce

Bénéficiaires de PC AVS!

Avez-vous besoin d'une pause ou de vacances?



Pour Fr. 20.- par jour*
en pension complète.

Béthel

vous offre un environnement convivial à deux pas du château de Blonay, dans un cadre magnifique face au Lac et aux Alpes.

Béthel est un établissement non médicalisé, pour court séjour. Nous disposons de 16 chambres à 1 lit et de 3 chambres à 2 lits.

* Prix sans PC/AVS Fr. 75.- par jour.

Fondation Chrétienne de Béthel, 1807 Blonay, Chemin du Lacuez 4
Tél. 021 943 06 17 - Fax 021 943 06 18

Site internet: www.maisondebethel.ch E-mail. fondationbethel@gmx.ch

DentureBrite™

la solution de nettoyage pour les gens
soucieux de leur hygiène bucco-dentaire



Plus hygiénique, plus rapide et plus efficace:
d'excellents résultats en 20 minutes seulement!

Produit vendu en pharmacie ou auprès de

ImpexBO Rte de la Maison de Commune - 1041 Bottens
Tél. 021 882 13 10 - www.impexbo.ch

Prix conseillé : Fr. 30.- la machine et Fr. 13.- la bouteille
pour 64 nettoyages. Prix hors taxe.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter.

- je désire recevoir la liste des pharmacies qui revendent le produit
- je désire plus d'informations sur le produit
- je désire que vous m'envoyiez un bulletin de commande

Nom	Prénom
Rue	
NPA	Ville
N° de tél.	



Soyez bien chaussés !
Modèles adaptés aux semelles orthopédiques.

SOLDES

du 16.6 au 18.7.03

Av. du Servan 21 - Rue de la Louve 5
021.616.23.43 - 021.312.60.50
Lausanne
www.huguenin-orthopedie.ch





etac - TANGO
Le rollator révolutionnaire!
Votre fidèle serviteur lors de vos promenades et de vos emplettes.
Système de pliage inédit; freins sans câbles patenté.
Qualité suédoise.
Prospectus et liste des revendeurs:



PromediTec

PromediTec Sàrl
Rte de Neuchâtel 4bis/CP, 1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021/731 54 72, Fax 021/731 54 18
www.promeditec.ch / e-mail-promeditec@bluewin.ch

Sécurité & Confort

Monte-escaliers ROYAL



· Adapté individuellement à votre escalier
· Prise de mesure et installation par un professionnel

à partir de **Fr. 5900,-**
pour monte-escaliers droits

· Pour escaliers droits et tournants
· Possibilité d'installation sur plusieurs étages



à partir de **Fr. 12900,-**
pour plate-formes élévatrices droites

Demande gratuite de notre catalogue

ROYAL Badener Str. 585 CH-8048 Zürich **08 00-55 66 44**
Seniorenprodukte AG

Valais

Jeter des ponts

■ **Pro Senectute et l'Institut universitaire Ages et Générations (INAG), dont le siège est à Sion, sont à l'origine d'un projet de réseau intergénérationnel.**

La société actuelle sépare les générations, cloisonne les actifs et les retraités, isole les personnes âgées», remarque Olivier Tamarcaz de Pro Senectute Suisse (*lire aussi p. 34 et 35*). «A cette problématique sociale, il faut donner une réponse globale, sensibiliser les institutions

et accompagner les projets intergénérationnels.»

Première concrétisation de ce projet: la Charte du réseau intergénération élaborée par les partenaires. Le document établit des constats comme les processus d'exclusion de certains groupes et l'isolement lié à l'avance en âge. Il pose des principes dont celui de la cohésion sociale par la reconnaissance mutuelle de l'apport de chaque génération. Et la charte définit les objectifs du réseau: créer une plate-forme d'échanges et d'informations; sensibiliser les institutions politiques, sociales, culturelles, pédagogiques; stimuler et promouvoir des initiatives, fournir des outils de réflexion. Trois actions

sont lancées: recenser les projets et expériences intergénérationnelles et créer une base de données (ce sera le rôle de l'INAG), mettre en réseau les acteurs sur le terrain.

Une vingtaine de partenaires, individuels et collectifs, adhèrent au réseau valaisan, parmi lesquels les Fédérations suisse et valaisanne des retraités, le délégué à la Jeunesse du Valais, Pro Senectute Valais et romand, Pro Juventute, l'Association des lieux d'accueil enfance, le Service de la jeunesse, le Passeport Vacances et le Home des Glariers à Sion, ainsi que le Centre régional d'études des populations alpines (CREPA). Ce panachage atteste de la volonté d'une collaboration

intergénérationnelle. Sur le terrain plusieurs initiatives existent de longue date. Dominique Germann, directeur de Pro Senectute Valais, cite le chœur Générations Arc-en Ciel, à Sierre, dans lequel enfants, adultes et aînés chantent et montent des spectacles, le CREPA à Bagnes: l'enfant se met à l'écoute de son village en interrogeant les aînés. Ce réseau valaisan s'insère dans un mouvement qui existe déjà sur le plan européen.

Françoise de Preux

»» **A lire:** *Génération, repères théoriques et projets intergénérationnels*, publié par Pro Senectute. *La Question des Générations*, un dossier publié par l'INAG.

Fribourg

En sécurité chez soi

■ **Sur une simple pression sur un bracelet émetteur, il est possible d'appeler à l'aide en tout temps.**

Vivre chez soi, malgré un léger handicap, une maladie ou tout simplement le grand âge, devient plus aisé grâce aux progrès de la technique. Les systèmes d'alarme personnels permettent en effet de contacter un proche ou un voisin en cas de nécessité. Plusieurs entreprises fournissent ce genre de services.

Dans le canton de Fribourg, une petite société de Broc, Electrotechnique Services, a développé un nouveau système totalement autonome, puisqu'il fonctionne sans fil. Pas de raccordement au réseau téléphonique, ni électrique, mais un accumulateur capable de durer 5 ans. Ce système est composé de deux éléments, un appareil qui envoie les messages d'appel à l'aide et le bracelet émetteur que la personne porte en permanence sur elle et qui lui permet d'actionner l'appel automatique.

Plusieurs numéros de téléphones fixes ou mobiles peuvent être programmés en fonction du

réseau de soutien à disposition. Ce peut être un voisin, un parent, un ami, voire un service médical d'urgence. Les messages envoyés en cas de besoin sont préenregistrés par le détenteur. Michel Barbey, d'Electrotechnique Services assure que l'utilisation est simple; il apporte même son soutien en cas de nécessité. «L'appel d'aide automatique est orienté vers le premier numéro enregistré, explique-t-il. En cas de non-réponse, l'appareil compose le numéro suivant. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le message ait été entendu.»

Le service «Téléalarme» de Swisscom fonctionne de la même

manière. La principale différence consiste dans le fait que l'appareil de téléalarme doit être branché sur la prise téléphonique et qu'il est alimenté au secteur. En cas de panne d'électricité, une pile assure une autonomie d'une journée.

A. W.

»» **Adresses utiles:** *Electrotechnique Services, Michel Barbey, 1636 Broc; tél. 026 921 11 61 ou 079 405 80 18. Swisscom, informations sur les produits et services: 0800 800 113.*

Neuchâtel

Lecture rime avec compagnie

■ Une vue déclinante ou une santé chancelante peuvent rendre la lecture pénible. Mais découvrir le dernier Goncourt, trembler pour un polar ou s'émuvoir sur des poèmes restent des plaisirs accessibles grâce à la lecture à domicile.

L'Association Lecture et Compagnie, qui existe depuis cinq ans dans le canton de Neuchâtel, n'a pas pour seul objectif de lire des passages d'œuvres littéraires ou des articles de journaux. Les lectrices et lecteurs, qui se rendent à domicile ou en institution, apportent également chaleur humaine et écoute. Ces moments de partage permettent de rompre la solitude et sont souvent l'occasion pour des personnes âgées de raconter leurs souvenirs.

La rencontre dure environ deux heures. La quarantaine de lecteurs, pour une centaine d'auditeurs, se compose de bénévoles qui suivent des cours sur l'écoute, la pose de la voix et le toucher relationnel, entre autres. Des qualités de tolérance, disponibilité, empathie, générosité, patience et discrétion sont en outre requises.

Exposition itinérante

La photographe Doris Vogt a réalisé une série de portraits durant ces moments de lecture. Une exposition de ce travail a déjà été présentée à Neuchâtel, Môtiers, La Chaux-de-Fonds et Lausanne. Intitulée «A l'écoute d'un regard, au fil de la vie», elle vise à sensibiliser le public au rôle fécond des personnes âgées dans notre société, à travers

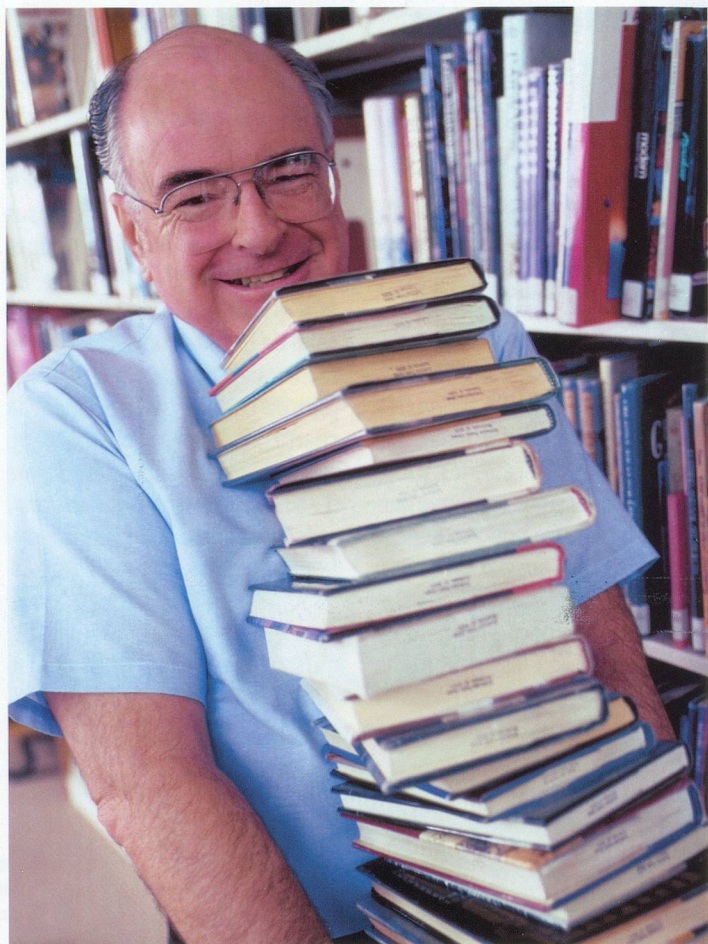
le témoignage de leur histoire, de leur sagesse et de leur expérience de vie.

Ariane Geiser

»» Lecture et Compagnie, case postale, 2035 Corcelles, tél. 032 731 70 41 ou 032 751 57 57.

Offrir une lecture

Le prix de la séance individuelle d'environ deux heures est de 20 francs et celle de groupe, 50 francs. Des bons-cadeaux permettent d'offrir une séance de lecture à un parent ou à un ami. Un fonds de solidarité assure la gratuité aux personnes à revenu modeste.



Les lecteurs à domicile apportent, en plus des livres, chaleur et bonne humeur.

D.R.

Vaud

A la recherche d'un emploi?


A sa création, le Bureau 60 s'occupait de trouver des petits jobs à des personnes de plus de 60 ans. Aujourd'hui, face aux licenciements qui frappe la classe d'âge de la cinquantaine, cette œuvre philanthropique soutient dans leur recherche d'un emploi les personnes de 50 ans et plus. Moyennant une cotisation

annuelle de 30 francs, le Bureau 60 se charge de mettre en contact les employeurs potentiels et les employés. Les activités proposées vont de grands-mamans de jour, à aides au ménage en passant par secrétaires ou gardiens de musée. Des personnes sont aussi recherchées pour l'accompagnement de gens

âgés ou le gardiennage d'animaux domestiques pendant les vacances. Les bricoleurs, jardiniers, chauffeurs sont également les bienvenus.

M. M. S.

Renseignements: Bureau 60, rue des Pêcheurs 8, Centre Saint-Roch, 1400 Yverdon-les-Bains, tél.+ fax: 024 426 26 25.



Avec *vivoprotect*, faites entrer la tranquillité chez vous.

Soucieux de votre confort et de votre bien-être, Romande Energie vous propose *vivoprotect*, un service de télésurveillance simple et complet. Il vous protège, vous et vos biens, 24h/24 et 7 jours/7, en reliant votre domicile à un centre de surveillance prêt à intervenir à tout moment. Une sécurité fiable et abordable, sans contrainte au quotidien, pour vous laisser vivre l'esprit libre.

Pour en savoir plus sur *vivoprotect* veuillez renvoyer le coupon ci-dessous sous enveloppe à :

Romande Energie SA
Marketing Direct
Rue de Lausanne 53
1110 Morges

Vous pouvez également nous contacter au 0800 addvivo (0800 233 848) ou consulter notre site www.romande-energie.ch

Je suis intéressé(e) par la solution *vivoprotect* de Romande Energie

- Je désire recevoir la documentation *vivoprotect*.
- Veuillez me contacter pour une étude personnalisée gratuite et sans engagement.

Nom Prénom

Adresse NPA/Localité

Tél. privé Tél. prof.

GEN3



Imaginons un nouveau bien-être.